

Commune de Montferrier sur Lez
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE EN MAIRIE
LE 30 SEPTEMBRE A 21H00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance ordinaire, **le 30 Septembre 2014 à 21h00** sous la présidence de Monsieur Michel FRAYSSE, Maire.

Date de Convocation et d'affichage : 23 septembre 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 23

Présents : Monsieur FRAYSSE Michel, Mesdames ROCHETTE Lydie, LAZUTTES Marie-Andrée PIOCH Danielle, CABAS Marie-Hélène, GIORGETTI Amélie, MARLIER Nathalie, MARTIN Dominique, TOUTAIN Elisabeth, EHRET Isabelle, DEVOISELLE Brigitte, Messieurs BRETON Alain, RUIZ Jacques, JAMME Alain, GAILLARD Franck, BARASCUD Bruno, BOUGETTE Julien, BOURELLY Michel, PROSPERI Jean-Marie, BERTHET Alain.

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

- Monsieur Bernard CAPO a donné pouvoir à Madame Danielle PIOCH,
- Madame Valérie BAZIN MOUTOU a donné pouvoir à Madame Amélie GIORGETTI,
- Monsieur Fabien DANIEL a donné pouvoir à Monsieur Michel FRAYSSE.

Madame Amélie GIORGETTI est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver le PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014 et transmis aux membres de cette Assemblée.

M. Berthet avance que l'une de ses questions a été mal retranscrite et que la réponse afférente de M. le Maire l'aurait été également. Il demande également une pagination du compte-rendu. M. Berthet souhaite qu'une de ces questions soit réintégrée sur le sujet de GGL. Elle est transmise à M. le Maire. M. Berthet souhaite qu'il y ait davantage de communication.

Mise au vote du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2014 :

Contre : Mme Devoisselle et M. Berthet

Abstentions : Mme Ehret, M. Bourelly et M. Prospéri

Adopté à la majorité.

Monsieur le Maire énonce les différents points de l'ordre du jour et soumet son approbation globale au vote.

- 1 – Transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en Métropole
- 2 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de l'agglomération
- 3 – Budget : Décision modificative n°1
- 4 – Demande de subvention CAF
- 5 – Demande de subvention pour la Vidéo-Protection
- 6 – Cession gratuite de terrain

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 – Transformation de la communauté d'agglomération de Montpellier en Métropole

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la transformation de la communauté d'agglomération de Montpellier en Métropole et sur le pacte de confiance métropolitain.

M. le Maire a transmis l'ensemble des documents aux conseillers pour pouvoir analyser cette proposition. Lors de la campagne électorale municipale, cinq compétences devaient être attribuées à la future Métropole: urbanisme, voies communales, cimetières, affaires culturelles et aujourd'hui, seulement deux compétences devraient être transférées l'urbanisme et la gestion des voiries communales.

M. Philippe Saurel depuis a instauré une nouvelle gouvernance autour de la conférence des Maires. De plus avec la fusion probable des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées il conviendrait de constituer un pôle fort autour de Montpellier.

Selon les documents transmis sur la Métropole, l'urbanisme demeure une compétence en discussion avec les communes. La commune souhaite modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant le 31 décembre pour limiter les effets néfastes de la loi ALUR et éviter la grande densification du village. Suite à la réunion présentée par le cabinet Kauffmann et Soler architecte urbaniste, les documents de l'étude ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux. Dans le pacte de confiance, la commune reste au cœur du processus décisionnel pour les documents portant sur l'Urbanisme avec un avis formel des conseils municipaux.

Pour la voirie et les espaces publics, les transferts de compétences s'effectueront au cours de l'année 2015. Les conseils municipaux ont jusqu'au 17 octobre pour délibérer. Le conseil municipal restera très vigilant lors de la mise en place de ces transferts à la métropole.

M. le Maire demande le nom des personnes qui souhaitent intervenir.

M. Bourelly et M. Berthet s'annoncent.

M. Bourelly prend la parole :

Les Conseils municipaux d'au moins 21 communes représentant 217155 habitants ou 16 communes représentant 289 540 habitants doivent se prononcer en faveur du passage en Métropole, puisque l'évolution se fait à périmètre égal au 1er janvier 2015. Cet article fait partie du dossier:

Comprendre la loi Mapam, premier volet de la réforme territoriale

1. Une réforme articulée en 3 textes dont le gouvernement souhaiterait l'adoption avant les élections municipales de 2014

Le projet de loi relatif « à la modernisation de l'action publique territoriale et à l'affirmation des métropoles ». Il vise à clarifier les responsabilités des collectivités et de l'Etat, à affirmer le rôle des métropoles et conforter les dynamiques urbaines et comprend également les dispositions relatives aux transferts et à la mise à disposition des agents de l'Etat et à la compensation des transferts de compétences de l'Etat. Discussion au Sénat à partir du 30 mai. Le projet de loi « de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi, et de promotion de l'égalité des territoires ». Il renforce les compétences des régions en matière de développement économique (avec notamment le transfert de la gestion des fonds européen) et de formation professionnelle. Il comporte un titre sur l'égalité des territoires (ingénierie, maisons de services publics, aménagement numérique du territoire confié au conseil général, schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics sur le territoire départemental).

Le projet de loi « de développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale ». Il accroît les compétences des régions dans le domaine des transports, organise la gestion du logement étudiant, comporte des dispositions relatives aux langues régionales, à l'engagement écologique et à la transition énergétique, et à l'énergie. Un titre traite de la démocratie locale et de la transparence de l'action locale (responsabilité financière des collectivités, création d'une commission des finances dans les communes de + de 50 000 habitants, création conseils de développement, développement de l'open data). Un titre IV est consacré au renforcement de l'intégration communautaire (il renforce le bloc des compétences obligatoires des communautés de communes et d'agglomération : tourisme, élaboration des PLU, gestion des milieux aquatiques, assainissement, aires d'accueil gens du voyage). Un titre V définit le cadre national de gouvernance pour l'action publique locale (création du Haut conseil des territoires ; renforcement des prérogatives de la Commission consultative d'évaluation des normes).

L'Agglomération de Montpellier s'est engagée en juillet dernier dans le processus de passage en métropole, "douce et concertée". En toute logique, Montpellier deviendra métropole au 1er janvier 2015.

Nous pensons aujourd'hui que c'est une nécessité.

Dans le cadre de la réforme territoriale qui devrait supprimer les Départements et fusionnera les Régions, le transfert de nombreuses compétences de ces collectivités s'effectuera en faveur des métropoles. Nous pensons qu'il est important que l'Agglomération de Montpellier récupère ces compétences, qui lui donneront son autonomie, des marges de manœuvre, et des moyens nouveaux et la possibilité de développer, pour peu que les communes se mobilisent pour cela, une vraie coopération et une vraie solidarité sur le territoire de la métropole. Même s'il convient de rester vigilant sur les transferts de compétences des communes vers la métropole.

Pour nous, la transformation en métropole peut être l'occasion de développer un projet politique en cohérence avec ce qui existe déjà. M. Saurel a évoqué ici même la santé, l'innovation numérique et le tourisme. Pourquoi pas ! A l'heure de la fusion des Régions actuelles, le passage en Métropole au 1er janvier 2015, est vital pour la Communauté d'Agglomération de Montpellier non pour entretenir une rivalité avec qui que ce soit mais pour affirmer sa position privilégiée, son identité et poursuivre dans le cadre d'une nouvelle gouvernance, le développement du territoire, le développement économique, la préservation de ressources financières et garantir le développement intercommunal.

M. Bourrely s'interroge sur les transferts de diverses compétences. Dans un premier temps, les transferts de compétences concernent-ils les transferts de zones d'activités (page 13) ?

M. le Maire précise que ce sont les nouvelles zones d'activités qui seront impactées.

M. Bourrely souhaite connaître l'avis de M. le Maire sur ce type de transfert.

M. le Maire précise le peu d'intérêt de sa réponse car les taxes professionnelles sont déjà transférées à la CAM. Toutefois dans l'hypothèse où la Métropole s'occuperait de la gestion des zones d'activités l'opération serait neutre en raison des transferts de charges afférentes.

Dans un second temps, M. Bourrely s'interroge sur le transfert de personnel. Le transfert de police spéciale porterait uniquement sur le secteur des déchets ménagers.

Ensuite, M. Bourrely s'enquiert des questions de mutualisation de vidéo-protection, de mutualisation de police municipale.

M. le Maire préférerait que la police municipale reste sous la tutelle des Mairies.

Dans l'hypothèse de transfert de voiries, il y aura la possibilité de transférer du personnel communal. Toutefois, ce personnel communal serait payé par la Métropole et ces sommes seraient retirées par ailleurs selon toujours le principe de transfert de charges.

M. Bourrely avance qu'il serait préférable que la Métropole demande des impôts pour ses charges « métropolitaines » et que la Commune en demande autant pour ses propres charges.

M. le Maire expose l'exemple des travaux de voirie de Montpellier qui ne sont pas comparables à ceux de la commune de Montferrier-sur-Lez. M. le Maire réaffirme sa vigilance sur le transfert des compétences à la future Métropole.

M. Bourrely s'interroge sur la gestion de la prévention des Rives du Lez. Est-il possible que la Métropole soit compétente pour gérer les Rives du Lez ?

M. le Maire répond que le SYBLE (syndicat du Bassin du Lez) gère les soucis de gestion des rives et qu'il semblerait que la Métropole ne prenne pas cette compétence. M. Breton confirme que le périmètre des Rives du Lez ne concerne pas que Montferrier-sur-Lez et le territoire de l'Agglo en raison de la présence de St Clément et des riverains particuliers (il existe des conventions entre les riverains et les communes pour chacun des travaux).

M. Bourrely demande si les riverains ne sont pas obligés de faire les travaux eux-mêmes.

M. le Maire précise que les riverains en ont l'obligation, que certains le font, mais il y a des travaux importants qui demandent de gros moyens.

M. Bourrely énonce un texte qu'il remettra à la secrétaire (ce texte est en pièce jointe) qui précise sa position favorable à la transformation de la CAM en Métropole. M. le Maire le remercie pour son texte et pour sa position.

M. le Maire confirme que si le passage en Métropole a lieu au 1^{er} janvier 2015, sa mise en application risque d'être effective qu'au bout d'une année environ.

M. Berthet prend la parole.

Selon lui, de nombreuses personnes étaient opposées à la Métropole. Il constate qu'un flou intégral est proposé. Le pacte commun n'a pas de valeur légale. Il n'y a aucun droit de veto pour la commune. Il a l'impression d'être au conseil municipal de Montpellier. M. Berthet constate la création d'un nouveau niveau dans le millefeuille existant. Il expose qu'il y a eu un District avec un président qui a fait ce qu'il a voulu, idem pour la CAM... Il constate que Montferrier-sur-Lez présente des niveaux bas de taxe foncière. La Métropole induira des niveaux d'impositions élevés alors qu'il avance qu'il n'y aura pas d'avantages pour la commune. Il estime que M. Saurel fait « le beau » parce qu'il est en minorité dans le cadre de l'ensemble des communes. Selon lui, la question est de savoir si on souhaite que Montpellier devienne plus lumineux pour le bien être de ces dirigeants ou si on souhaite que la ville de Montferrier-sur-Lez reste ce qu'elle est parce que la commune a conservé certaines compétences. Selon lui, les petites communes n'auront pas grand-chose à dire face à Montpellier. Il y aurait du « panache à voter » contre » plutôt que de suivre tous les moutons ». M. Berthet annonce sa position sur cette proposition : il y est fortement opposé.

Vote pour la transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en Métropole et sur le pacte de confiance:

16 voix Pour

3 Contre : Mme Devoisselle Brigitte, M. Berthet Alain et M. Ruiz Jacques

4 Abstentions : Mme Lazuttes Marie-Andrée, Mme Toutain Elisabeth, M. Jamme Alain et M. Barascud Bruno.

Adoption à la majorité

2 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de l'agglomération

Le conseil municipal est invité à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de l'agglomération.

M. le Maire précise que cette commission va prendre de l'ampleur au sein de la CAM. Il propose M. Capo et Mme Cabas.

Vote pour la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de l'agglomération :

18 voix Pour

5 Abstentions : Mmes Ehret Isabelle, Devoisselle Brigitte et Mrs Berthet Alain, Bourrely Michel et Prospéri Jean-Marie.

Adoption à la majorité

3 – Budget : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder aux ajustements budgétaires dus à l'acquisition de logiciels, augmentation des frais de personnel et frais de modification du P.L.U.

Dépenses de fonctionnement :

012 Charges de personnel + 70 000 €

Recettes de fonctionnement

023 Virement à la section de fonctionnement - 70 000 €

Dépenses d'investissement

202 Frais d'étude d'urbanisme (P.L.U) + 15 000 €

2051 Concession et droits similaires (logiciels) + 5 000 €

2315 Installations, matériel - 90 000 €

Recettes d'investissement

021 Virement de la section de fonctionnement - 70 000 €

Le logiciel mentionné est destiné à la gestion des cimetières : cimetière initial + deux extensions et le nouveau en face le Devézou.

On transfèrera 70 000 € à la section Fonctionnement, concomitamment à un mouvement de la section Investissement. Les 90 000 € portent sur un poste excédentaire, le compte 2315 « installations, matériel ».

M. Berthet demande à quoi correspondent les charges du personnel.

M.le Maire précise que ce sont les conséquences des Temps d'Activités Périscolaires (ou TAP) regroupant les charges pour les animateurs, les agents d'entretien, le jour de restaurant scolaire supplémentaire (personnel spécifique de la cantine et son entretien). M. Ruiz annonce le nombre de collaborateurs dédiés aux TAP : 12 personnes dont 2 responsables avec des salaires supérieurs.

M. Ruiz critique le défaut de transfert de charges de l'Etat vers la commune.

M. Prospéri avance qu'il n'y a eu aucune réunion de Commission Finances depuis le premier Conseil Municipal et interroge sur la raison pour laquelle ce point n'a pas été traité en Commission Finances ? Il conçoit l'augmentation des frais de personnel. Le budget du CLSH est de 150 000 €. Il semble que ce poste aurait 210 000 € sur l'année. Il aurait aimé pouvoir analyser ce point en commission. 70 000 € pour 1/3 des charges représentant 7 temps plein, il aurait aimé connaître l'ampleur de cette augmentation.

La dotation aux investissements prévoit 1 635 000 €. De nombreux travaux étant suspendus ou annulés, quels sont les projets qui les remplaceront ? Comment sont gérés ces budgets ?

M. le Maire répond que certains projets sont reportés à cause de la Métropole. Pour quelle raison investir sur de gros travaux dès lors qu'on ne sait pas comment vont se passer les transferts ?

M. Berthet et M. Prospéri demandent si les comptes sont rémunérés.

M. Prospéri soulève le caractère technique des commissions utiles aux préparations des réunions de Conseil Municipaux.

M. le Maire précise que le temps entre les Commissions était nécessaire pour éviter d'ajouter des réunions de Conseil Municipal. Il n'y a pas eu de réunions de Commissions sur les secteurs suivants : Finances, Affaires scolaires, Urbanisme.

M. Breton annonce que tous les lundis, des réunions portant Urbanisme ont lieu et qu'ils ne viennent pas.

M. Prospéri et M. Berthet avancent qu'une réunion n'est pas une Commission imposant un autre formalisme : une convocation et un ordre du jour.

M. Berthet souhaite que tous les dossiers bénéficient d'une mise en présentation avant une Commission. La modification du Plan Local d'Urbanisme (ou PLU) n'a pas été traitée en Commission Urbanisme.

M. Prospéri pointe les débats sur le choix du cabinet d'architectes urbanistes. M. Prospéri annonce sa venue tous les lundis.

M. Berthet souhaite qu'il y ait davantage de communication pour faciliter le travail de tous.

M. Bourrely demande à ce qu'en public, M. le Maire arrête d'annoncer que le travail est commun alors que la liste majoritaire n'a pas l'intention de le faire.

M. Bourrely avance qu'il ne s'agit pas de mettre des bâtons dans les roues mais de faciliter le travail.

Mme Lazuttes précise le mode de fonctionnement des dates prévues pour la Commission Communication. Les dates des prochaines réunions sont notées sur les comptes rendus.

M. Berthet dit qu'il ne reçoit pas ces mails.

M. Prospéri annonce qu'il a eu des discussions avec M. Capo pour fournir son aide.

M. Ruiz précise qu'il n'y avait pas de point à discuter en Conseil Municipal sur les TAP. Leur mise en place date d'un mois. Dans peu de temps, il y aura une réunion sur les TAP en Commission pour analyse.

Mme Ehret note que des Commissions fonctionnent (culture, communication...) et traitent de points importants.

M. le Maire précise que de nombreux points sont traités lors des différentes occasions de se rencontrer dans le village : 14 juillet, foire aux associations, et autres.

M. Berthet répond qu'il n'a pas été élu pour être présent au 14 juillet s'il n'est pas disponible.

M. le Maire précise qu'il est difficile de prévoir de nombreuses réunions en fonction des plannings des uns et des autres.

M. Jamme précise qu'il est difficile d'être trop nombreux lors des réunions du lundi portant Urbanisme qui traite de cas particuliers.

M. Breton explique le petit nombre de réunions en urbanisme depuis le mois de mars et la mise en application de la loi ALUR.

M. Berthet souhaite améliorer le fonctionnement des Conseils Municipaux avec plus de transparence.

Mme Lazuttes évoque qu'il aurait été bon d'informer tout le monde sur la philosophie de la décision à prendre pour l'Urbanisme qui consiste à limiter au mieux les effets néfastes de la loi ALUR.

M. le Maire précise que Mme Lazuttes, M. Jamme et M. Breton ont pris sur eux de faire avancer ce dossier. Le choix entre les deux cabinets a été réalisé surtout au regard du respect des délais à tenir et le cahier des charges à respecter. Le cabinet d'architectes urbanistes travaille pendant les heures de bureau.

M. Bourrely demande à M. Jamme s'il est le bienvenu aux réunions du lundi.

M. Berthet soulève que les cas particuliers ne sont pas de la compétence de la Commission.

M. le Maire précise qu'il s'agit surtout de relations publiques pour garantir au mieux l'acceptation des permis de construire.

Vote pour cette décision modificative du Budget n°1:

18 Voix Pour

5 Abstentions : Mmes Devoisselle Brigitte, Ehret Isabelle et Mrs Berthet Alain, Bourrely Michel et Prospéri Jean-Marie.

Adopté à la majorité

4 – Demande de subvention CAF

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention la plus élevée possible à la CAF pour la transformation de l'ancienne cantine en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), dont le montant estimé des travaux s'élève à 89 851.54 €.

En plus de ce montant de travaux, il faut compter également la main d'œuvre en régie.

M. le Maire annonce le montant de factures de ces postes et propose aux conseillers municipaux de les consulter.

M. Berthet demande la superficie du bâtiment.

M. le Maire précise que ce bien présente une superficie d'environ 240 m² présentant trois pièces distinctes.

M. le Maire précise que la demande de subvention ne comporte pas de montant précis, on utilise la formule suivante : « subvention la plus élevée possible à la CAF » et espère obtenir 30 % de subvention.

Vote de la demande de subvention CAF :

Adoption à l'unanimité

5 – Demande de subvention pour a Vidéo-Protection

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander auprès des services préfectoraux de l'Etat une subvention la plus élevée possible pour la mise en place de caméras supplémentaires sur la commune dont le devis s'élève à 37 200 € TTC.

Trois caméras LAPI sont prévues. Le relais étant en haut du clocher, l'emplacement de ces trois caméras est prévu au Chemin des Baumes, Chemin de Versailles et rond-point de la route de St Clément. Ces trois transmissions peuvent joindre le clocher et être retransmis au bureau de la Police Municipale.

M. Berthet demande précision sur le contenu de ce montant.

M. le Maire détaille de manière exhaustive tous les éléments du devis pour un montant de 31 000 € HT et transmet le devis à M. Berthet pour consultation.

M. le Maire explique que les gardiens de police ont demandé plusieurs devis. C'est celui-ci qui est ressorti. Des signalisations seront placées à l'entrée du village.

M. Bourrely demande s'il s'agit d'une création de fichier et demande le mode de gestion des demandes.

M. le Maire confirme que c'est la gendarmerie de Jacou-Clapiers qui gère les données.

M. Bourrely demande quel est le lien avec la Police Municipale.

M. le Maire précise que ce sont les agents de la Police Municipale qui reçoivent les informations. Les vidéos LAPI permettent de suivre le malfaiteur même la nuit en visualisant les plaques. Il y a un intérêt même en cas de plaques volées, ce qui peut aussi constituer un indice pour la gendarmerie.

M. Bourrely demande pour quelle raison on n'attend pas le transfert de compétences à la Métropole.

M. le Maire répond que c'est en raison du budget raisonné annoncé et la non certitude du transfert de cette compétence.

Vote de la demande de subvention pour la Vidéo Protection :

1 voix Contre : (M. Prospéri Jean-Marie)

2 Abstentions : (Mme Ehret Isabelle et M. Bourrely Michel)

20 voix Pour

Adoption à la majorité

6 – Cession gratuite de terrain

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer un acte de cession à titre gracieux à la commune de la parcelle cadastrée AS 299 d'une contenance de 23 m² appartenant à la famille Bonnard et située au Chemin Neuf.

Vote de la cession gratuite de terrain :

Adoption à l'unanimité

Mme Ehret pose désormais les questions diverses.

Mme Ehret évoque l'enquête publique sur demande d'aménager par Décathlon Oxylane sur la commune de Saint Clément et souhaite connaître l'avis de M. le Maire sur ce projet.

M. le Maire répond qu'il n'a pas d'avis à donner en raison de l'exclusivité de compétence de Saint Clément.

Mme Ehret souligne que l'enquête publique est ouverte à tous. Elle expose notamment les nuisances à venir, l'impact paysager, la disparition de terrains agricoles en zone péri-urbaine, la concurrence avec commerces existants, la destruction collatérale d'emplois.

Mme Ehret propose au Conseil Municipal de voter une motion traitant de ce projet et transmet le texte de cette motion à M. le Maire.

M. le Maire répond que chacun peut s'exprimer sur le registre d'enquête publique à la Mairie de Saint Clément de Rivière

Selon Mme Ehret, cette enquête publique se conclut le 27 octobre et elle souhaitait soumettre cette motion au vote aujourd'hui craignant qu'il n'y ait pas d'autres conseils municipaux d'ici la fin de l'enquête publique. M. Prospéri prévoit d'importants transferts de circulation au sein du village avec le risque d'augmentation de trafic.

M. Ruiz souhaite une meilleure information portant sur ce projet pour déterminer ses aspects avantageux bien qu'il y ait des inconvénients à venir.

M. Prospéri s'étonne du fait que Saint Clément n'ait pas adressé un dossier d'enquête publique à la mairie. M. Prospéri confirme que c'est un projet d'initiative privé. Saint Clément va modifier son PLU pour accueillir cette grande zone.

M. Prospéri invite tous les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point.

M. Berthet évoque un pôle gérontopole sur les terrains de M. Thomas dans la zone du Fescau et demande si M. le Maire est au courant.

M. le Maire répond qu'il ne détient pas d'informations plus détaillées.

M. Breton précise que M. Thomas a acheté trois terrains dans la zone constructible, un en partie inondable. La mairie n'a pas eu vent de plus de détails sur ce projet.

M. Breton rappelle qu'au cours du récent épisode pluvieux exceptionnel, aucune maison n'a été inondée excepté le Moulin de Baudet située sur les rives du Lez. Lors de la vente de terrains dans la zone du Fescau, tous les acheteurs avançaient leurs intentions pour qu'elles respectent le caractère spécifique de cette zone.

M. Bourrely s'inquiète des délais sur la modification du PLU proposant le calendrier avec une fin de procédure au 20 décembre et un vote en Conseil Municipal avant la fin de l'année avec le risque de devoir retirer une disposition litigieuse purement et simplement. Or selon sa lecture des textes de la Métropole, il est fait mention qu'une dérogation de temps puisse être envisageable. Il est ajouté qu'en cas de remarque sur le document de modification du PLU, il est conseillé de voir M. Martinier, la Commission d'Urbanisme ou le commissaire enquêteur. Il serait préférable de faire vite.

M. le Maire répond que la date du prochain Conseil Municipal n'est pas encore déterminée. Les dates de l'enquête publique sont le 17 octobre pour son début et le 21 novembre pour sa clôture. Le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour rendre son rapport. M. le Maire tentera de proposer le Conseil Municipal avant les fêtes de fin d'année. Il est rappelé que le zonage n'est pas touché, il ne s'agit que de considérations techniques. La publicité a été faite ce jour pour ne pas retarder le délai des formalités de publicité.

M. le Maire évoque une réunion avec la CAM sur Baillarguet. La vente de Baillarguet (le hameau et quelques terrains) d'un montant de 3 547 000 € a été réalisée sans information préalable. Dans le cadre de cette rencontre, Mme Janin, présidente de la Commission Urbanisme de la CAM, s'étonna du manque de rentabilité du seul réaménagement des locaux existants sauf à modifier le PLU pour envisager des constructions neuves. M. le Maire lui répondit que cette demande n'était pas envisageable.

M. Berthet demande à M. Breton des nouvelles du bâtiment de Caudalie en attente d'aménagement. La commune aimerait qu'il y ait des commerces au rez-de-chaussée et des appartements au 1^{er} étage, que la façade soit conservée. L'équilibre financier de ce projet est difficile à réaliser.

M. le Maire affirme que ce sont des projets qui seront discutés avec tous les élus.

La séance est levée à 22h53.